



LUNDI 5 AVRIL 2010

4^{ème} édition des Foulées du Bord de l'Ouche (Départ 10h15) Souvenir Romain FELETTIG

8 Km (Cadets à V4): Inscription: 7 €, ou 10 € sur place (clôture des inscriptions à 9 heures 30)

COURSES JEUNES (Inscriptions gratuites) 200 m **Mini-poussins(es)** départ 9 h – 460 m **Poussins(es)**

départ 9h15 – 830 m **Benjamins(es)** départ 9h30 – 2 km 270 **Minimes** départ 10h15

Départ: Parc de la Colombière (entrée rue des Moulins), à la hauteur de la table d'orientation du parc animalier.

Circuit: Autour du parc, parcours le long de l'Ouche jusqu'à Longvic puis retour avec 1 tour du parc de la Colombière, soit 8 km (mesuré à la roue de géomètre). Les accompagnateurs en vélo sont interdits.

Récompenses: Coupes, lots, médailles. Challenge Romain FELETTIG : Club (ou association) le plus représenté
Les engagements à l'avance non accompagnés du chèque d'inscription et d'une copie du certificat médical certifiée conforme (par soi-même) ne seront pas pris en compte.

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MAAF

Individuelle accident: Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.



MAZEAU PAYSAGE
Entretien de Parcs et Jardins-Cliques-Terrasses-Aménagement-
Arrosages automatiques
Daniel MAZEAU
9, rue En Saint Jacques
21000 Dijon
mazeaupaysage@free.fr
Tel. 06 80 38 60 85
Fax. 03 80 52 87 26



Bulletin d'inscription à retourner accompagné du montant de l'engagement **avant le 03/04/2010**
à Christian GUYOT, Bat. B - 50, rue Antoine Masson 21130 Auxonne - Renseignements: 03 80 41 63 61



NOM : **Prénom:**

SEXE: M F **Date de naissance (obligatoire):**/...../.....

Licencié FFA - Club: **N° de licence (obligatoire):**

Non Licencié - Association: **Date du certificat médical:**

Licencié Autre Fédération (préciser) : **Date du certificat médical:**

Téléphone: **Adresse :**

Code postal: **Ville :**

COURSES : (jeunes = gratuites) 200 m 460 m 830 m 2 km 270 **8 km** (7 € ou 10 € sur place)

Conformément à l'article 6 de la loi 99-223 du 23 mars 1999 sur la protection de la santé des sportifs et la lutte contre le dopage:
Les licenciés devront OBLIGATOIREMENT présenter leur licence- Les non-licenciés devront OBLIGATOIREMENT fournir un certificat médical (ou photocopie certifiée conforme) de non contre-indication à la course à pied, datant de moins d'un an.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement.

DOSSARD N°



SIGNATURE

Ci-joint: - Mon CHEQUE libellé à l'ordre de "Running Club Dijonnais".